

Conditions générales de vente des séances de marche nordique :

- Les tarifs sont valables le mercredi après-midi et le samedi matin à partir du 1er octobre 2017
- Une séance dure de deux heures à deux heures et demi et comprend l'échauffement, la séance de marche nordique et les étirements.
- Il est impératif de s'inscrire par mail 48 h à l'avance.**
- Toute séance annulée moins de 24 heures à l'avance est due.**
- Les séances à la journée, deux séances consécutives de 2 heures seront considérées et décomptées pour deux séances.
- La location d'une paire de bâtons est facturée 3 euros.
- La carte 10 séances** est nominative et valable 6 mois **la carte 20 séances** est valable pour les couples
- Les cartes illimités** sont nominatives et valable 12 mois à partir de la date du début d'abonnement.
- Le pratiquant s'engage à ramener, au plus vite, un certificat médical et atteste qu'aucune contre-indication médicale ne l'empêche de pratiquer la marche nordique.
- La carte 10 séances, les forfaits annuels et illimités ne feront l'objet d'aucun remboursement en cas de non participation aux séances mais il sera possible de prolonger la validité (maximum deux mois), pour des raisons médicales en présentant un certificat médical.
- Dans le cas où l'éducateur sportif ne serait pas en mesure d'assurer la ou les séances prévues au planning pour quelques raisons que se soient la durée de la validité des abonnements sera prolongée au prorata des séances annulées.